



Le 5 novembre 2021

Comité d'examen (COMEX)
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réponses aux Questions et Commentaires de juin 2021 – V/D 3214-14-055 – Échantillon en vrac, projet minier Baie James.

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à vos questions et commentaires de juin dernier, nous vous transmettons l'information de mise à jour du projet. Nous avons repris votre document et répondu directement à chacune des questions en français et en anglais,

En espérant le tout conforme à vos attentes, n'hésitez pas à nous communiquer toute autre information nécessaire à votre analyse.

Sincèrement,

Denis Couture

Denis Couture, ing.
Executive - Canada
Galaxy Lithium (Canada) Inc

p.j. Document de réponses

**Projet d'échantillonnage en vrac au site du projet de Mine Baie James
par Galaxy Lithium (Canada) Inc.**

Dossier 3214-14-055

Réponses aux Questions et Commentaires

Novembre 2021

Le présent document comprend les questions et commentaires adressés à Galaxy Lithium (Canada) Inc. en juin 2021 dans le cadre de l'analyse de la demande d'attestation de non-assujettissement du projet d'échantillonnage en vrac au site du projet de Mine Baie James ainsi que les réponses de GLCI en versions française et anglaise.

QUESTIONS

QC - 1. Il est indiqué dans la description du projet que les plateformes où seront entreposés les stériles et le minerai se trouvent dans l'empreinte prévue de la fosse et qu'elles seront démantelées lorsque les travaux de construction de la mine débuteront. Le promoteur doit prévoir ce qui adviendra des plateformes si la mine n'est jamais construite.

Pour faciliter l'obtention des permis pour l'échantillonnage en vrac, Galaxy Lithium Canada inc. a pris la décision de seulement collecter l'échantillon en vrac et de ne pas procéder aux essais de lixiviation in-situ sur les stériles. L'échantillon collecté sera ainsi complètement transporté hors du site pour des essais métallurgiques.

To facilitate obtaining permits for bulk sampling, Galaxy Lithium Canada Inc. made the decision to only collect the bulk sample and not to perform the in-situ leaching tests on the waste rock. The collected sample will thus be completely transported off site for metallurgical testing.

QC - 2. Le promoteur identifie une sablière adjacente au site comme source potentielle de matériaux granulaires pour les travaux de nivelage du chemin d'accès. À titre de rappel, les bancs d'emprunt, sablières ou carrières dont la superficie est de plus de 3 ha sont obligatoirement assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Les bancs d'emprunt, sablières ou carrières dont la superficie est de moins de 3 ha ne sont ni obligatoirement assujettis, ni obligatoirement soustraits à la procédure. Ces projets sont dits de « zone grise ».

Le promoteur doit fournir des précisions sur la sablière qu'il compte utiliser. Il doit préciser la localisation, la superficie décapée et exploitée, le type et la quantité de matériel extrait ainsi que les chemins prévus pour accéder aux lieux d'extraction. Il doit également indiquer les mesures de restauration générales prévues sur ces sites à la fin de leur exploitation. Le promoteur doit également consulter les utilisateurs du territoire lors de l'élaboration de son plan de restauration.

Étant donné l'annulation de la composante du projet concernant la lixiviation in-situ des stériles, le besoin en matériaux granulaire est maintenant éliminé.

Due to the cancellation of the in-situ waste rock leaching component of the project, the need for granular material is now eliminated.

QC - 3. Le promoteur souhaite forer et dynamiter deux volumes de 500 m³ de roches (stériles et minéral) afin de récupérer 120 tonnes de minéral et 120 tonnes de stériles pour des essais en usine. En utilisant une masse volumique de 2,6 tonnes/m³ pour le roc, deux volumes de 500 m³ représentent une masse totale de 2 600 tonnes. Dans certains cas, il pourrait être possible d'effectuer de petits sautages pour récupérer un plus petit tonnage, ce qui permettrait de diminuer l'impact sur le milieu. Le promoteur doit indiquer s'il est possible d'effectuer de plus petits sautages impliquant l'extraction d'un plus petit tonnage pour son échantillonnage en vrac. Sinon, il doit justifier le dynamitage d'environ 2 600 tonnes de roches pour en récupérer seulement 240 tonnes, soit moins de 10 % de la masse dynamitée.

Pendant la révision du projet, le volume de roche a également été révisé. Le projet révisé comprendra un peu moins que 500 tonnes, tout le matériel sera récupéré pour les essais métallurgiques.

During the revision of the project, the rock volume was also revised. The revised project will include just under 500 tonnes, all material will be used for metallurgical testing.

QC - 4. Le promoteur indique qu'il procédera à l'enlèvement de matériel organique qui sera déposé dans un secteur déjà couvert par du matériel organique. Toutefois, il n'indique pas si des milieux humides sont présents. Le promoteur doit localiser l'emplacement où sera entreposé le matériel organique sur une carte en indiquant la superficie qu'il compte utiliser pour l'entreposage. Il doit indiquer si le projet empiète sur des milieux humides ou s'il implique des déblais ou remblais de milieux humides. Le cas échéant, il doit préciser les types de milieux touchés (ex. tourbière, milieu humide boisé, etc.) ainsi que les superficies impliquées.

Suite à une visite de nos géologues, le lieu a été choisi sans couvert organique (voir la carte ci-jointe). Il peut y avoir quelques insertions sporadiques, lesquelles seront emportées dans le sautage.

Following a visit by our geologists, the site was chosen without organic cover (see the attached map). There may be a few sporadic insertions, which will be carried away in the blasting.

QC - 5. Le promoteur prévoit l'utilisation d'explosifs et le transport d'échantillons. Le promoteur doit préciser les impacts appréhendés par ces deux activités sur les utilisateurs du territoire et les mesures mises en place pour les atténuer.

Lors de l'échantillonnage, le pourtour de l'échantillon à extraire sera déterminé par des forages de 2m dans le roc avec une foreuse portative à l'eau. Ensuite, l'échantillon pourra être extrait par un seul sautage.

Le bruit d'une foreuse est variable selon le modèle. Nous pouvons estimer pour une petite foreuse à l'eau un niveau de bruit de l'ordre de 85 dBA à 15 mètres. Le bruit ne devrait donc

pas affecter les utilisateurs du relais routier situé à 1 km à vol d'oiseau du lieu retenu pour l'échantillon. Ce type de foreuse ne produit que très peu de poussière puisque l'eau inhérente à son fonctionnement retient la dispersion de la poussière.

La durée du sautage d'un volume de 180 m³ devrait être inférieure à 0,5 s. Il sera entendu mais nous aurons avisé la direction du relais routier pour qu'eux, avisent leurs clients de ne pas s'inquiéter. Si le temps est vraiment sec lors de l'échantillonnage, une mesure préventive de retenue de la poussière sera de recouvrir la superficie du sautage par une membrane géotextile.

During sampling, the circumference of the sample to be extracted will be determined by 2m deep drillings in the rock with a portable water drill. Then, the sample can be extracted by a single blast.

The noise of a drill rig varies depending on the model. We can estimate for a small water drill a noise level of around 85 dBA at 15 meters. The noise should therefore not affect users of the truck stop located 1 km, as the crow flies, from the location selected for the sample. This type of drill produces very little dust since the water inherent in its operation retains dust dispersion.

The duration of blasting a volume of 180 m³ should be less than 0.5 s. It will be heard but we will have advised the management of the truck stop so they advise their customers not to worry. If the weather is dry during sampling activity, a preventive dust containment measure will be to cover the surface of the blast with a geotextile membrane.

QC - 6. Le promoteur prévoit l'utilisation de deux réservoirs de 1 m³ pour récupérer les eaux de ruissellement des plateformes où seront entreposés des stériles et du minerai. Ces eaux de ruissellement seront analysées pour les métaux. Selon les plans fournis par le promoteur, la superficie de chacune des deux aires d'entreposage est d'environ 400 m². Une pluie de 2,5 millimètres sur une superficie de 400 m² serait suffisante pour remplir un réservoir. Considérant les distances entre le site et le laboratoire le plus proche, la présence potentielle d'arsenic et d'autres minéraux lixiviables dans les stériles et le minerai, les délais nécessaires pour obtenir les analyses de qualité des eaux et le faible temps de rétention des installations de traitement des eaux, cette proposition n'est pas acceptable.

L'échantillonnage des eaux de drainage n'est plus requis puisque tout le matériel sera emporté pour les essais métallurgiques.

Drainage water sampling is no longer required as all blasted rock will be taken away for metallurgical testing.

Le promoteur doit revoir la conception des réservoirs afin d'éviter le rejet de contaminants dans l'environnement. Il doit présenter les caractéristiques de façon plus détaillées (ex. volumes anticipés incluant la période printanière, fréquence d'échantillonnage des eaux, mesures de mitigation permettant de réduire les volumes d'eau captés, traitement, etc.).

Le promoteur doit évaluer des mesures permettant de réduire le volume des eaux de contact et justifier les mesures retenues le cas échéant. Le promoteur pourrait, entre autres, considérer la possibilité de déposer les résidus miniers sur un promontoire ou d'autres structures et les recouvrir par des géomembranes afin d'éviter le contact avec les eaux de surface (ruissellement, eaux de fonte, etc.).

Le promoteur doit préciser où l'eau et les eaux usées recueillies seront rejetées dans l'environnement. Également, le promoteur doit identifier les composantes du milieu récepteur du rejet. Il doit préciser sur une carte le sens de l'écoulement de l'eau de surface et indiquer jusqu'où il estime que son rejet pourrait avoir un impact dans les lacs et cours d'eau environnants. Un plan de suivi du rejet et de la qualité de l'eau doit être présenté.

Ce volet du projet a été supprimé.

This component of the project was removed.

QC - 7. Le promoteur donne une description minimale de l'environnement récepteur : « Le secteur de l'échantillonnage en vrac est un affleurement rocheux avec placages d'argile, till et tourbe. Aucune espèce floristique à statut particulier n'a été répertoriée sur le territoire de l'EIES. » Le promoteur doit donner des précisions sur l'environnement récepteur, en particulier la faune et la flore présentes. Il doit préciser les impacts potentiels sur la faune et la flore du milieu récepteur et les mesures mises en place pour les atténuer.

Tout le matériel organique potentiellement présent sur la surface de 90m² qui sera le lieu de l'échantillon sera emporté avec le sautage. La nouvelle surface pourra encore être utilisée par la faune et si le projet de mine n'est jamais construit, du matériel organique pourrait remplir les sillons et la végétation s'y réinstaller à moyen terme. Il est à noter que le secteur est un affleurement rocheux, ce n'est pas un endroit privilégié par la végétation ni par la faune.

All organic material potentially present on the 90m² surface to be blast will be carried away with the blasting. The new surface can still be used by wildlife and if the mine project is never built, organic material will fill the grooves and vegetation will settle there again in the medium term. It should be noted that the area is a rocky outcrop, it is not a privileged place for vegetation or wildlife.

QC - 8. Le promoteur indique que : « Ces roches cassées qui présentent plus de surfaces exposées aux intempéries climatiques seront déplacées sur une membrane étanche de façon à assurer la collecte des eaux de drainage et leur traitement si

nécessaire. » Compte tenu des caractéristiques géochimiques du minerai et des stériles, tous les volumes qui ne seront pas transportés hors site doivent être entreposés sur les aires d'entreposage dédiées. Aucun volume significatif de roc produit lors des sautages ne devrait demeurer aux sites de prélèvement.

Le matériel cassé sera complètement sorti du site et transporté vers un laboratoire.

The blasted material will be entirely taken out of the site and transported to a laboratory

QC - 9. Le promoteur indique « qu'il est en relation avec le maître de trappe et qu'il avisera la famille du projet ». Aussi, il « prévoit d'aviser le maître de trappe et le conseil de bande pour obtenir leur accord et si ceux-ci émettaient des commentaires, ils seront pris en considération ». Cette démarche doit être réalisée avant la réalisation de travaux.

Le promoteur doit préciser si des échanges ont eu lieu avec le maître de trappe ainsi que le conseil de bande concernant son projet d'échantillonnage en vrac, si des préoccupations ont été soulevées spécifiquement par rapport à son projet d'échantillonnage en vrac et comment il y a répondu. Par ailleurs, le promoteur doit s'assurer, lors des discussions avec le maître de trappe et le conseil de bande, de bien faire la distinction entre son projet d'échantillonnage en vrac et son projet d'exploitation qui est présentement en cours d'analyse par le COMEX. Une carte du projet incluant des informations sur le milieu humain (camps, sites d'intérêt, etc.) doit être fournie.

Galaxy Lithium Canada inc. est en relation constante avec le maître de trappe ainsi qu'avec le conseil de bande de la communauté d'Eastmain. Il est certain que nous communiquerons avec le maître de trappe et le conseil de bande avant d'effectuer ces travaux.

Galaxy Lithium Canada Inc. is in constant contact with the tallyman as well as with the band council of the community of Eastmain. It is certain that we will communicate with the tallyman and the band council before carrying out this work.

QC - 10. Le promoteur doit faire état du processus d'embauche de la main-d'œuvre autochtone et des relations d'affaires avec les entreprises locales (ententes et démarches effectuées) pour le présent projet.

Ce travail sera donné en mandat à un entrepreneur spécialisé de l'Abitibi ou du Nord du Québec. GLCI s'engage à inclure une clause qui favoriserait l'embauche de travailleur criés lorsque possible.

This work will be assigned to a specialized contractor from Abitibi or northern Quebec. GLCI is committed to including a clause that would encourage the hiring of Cree workers when possible.

COMMENTAIRES

QC - 11. Le promoteur indique que l'obtention d'une déclaration de conformité sera nécessaire pour son projet. Toutefois, le projet est encadré par l'article 78 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (RAEFIE) et nécessite l'obtention d'une autorisation ministérielle. Puisque le projet prévoit l'extraction de plus de 500 tonnes métriques de substances minérales et l'aménagement d'une aire d'accumulation de résidus, il n'est pas admissible aux exemptions énumérées dans l'article 81 du RAEFIE. Le promoteur doit donc déposer une demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

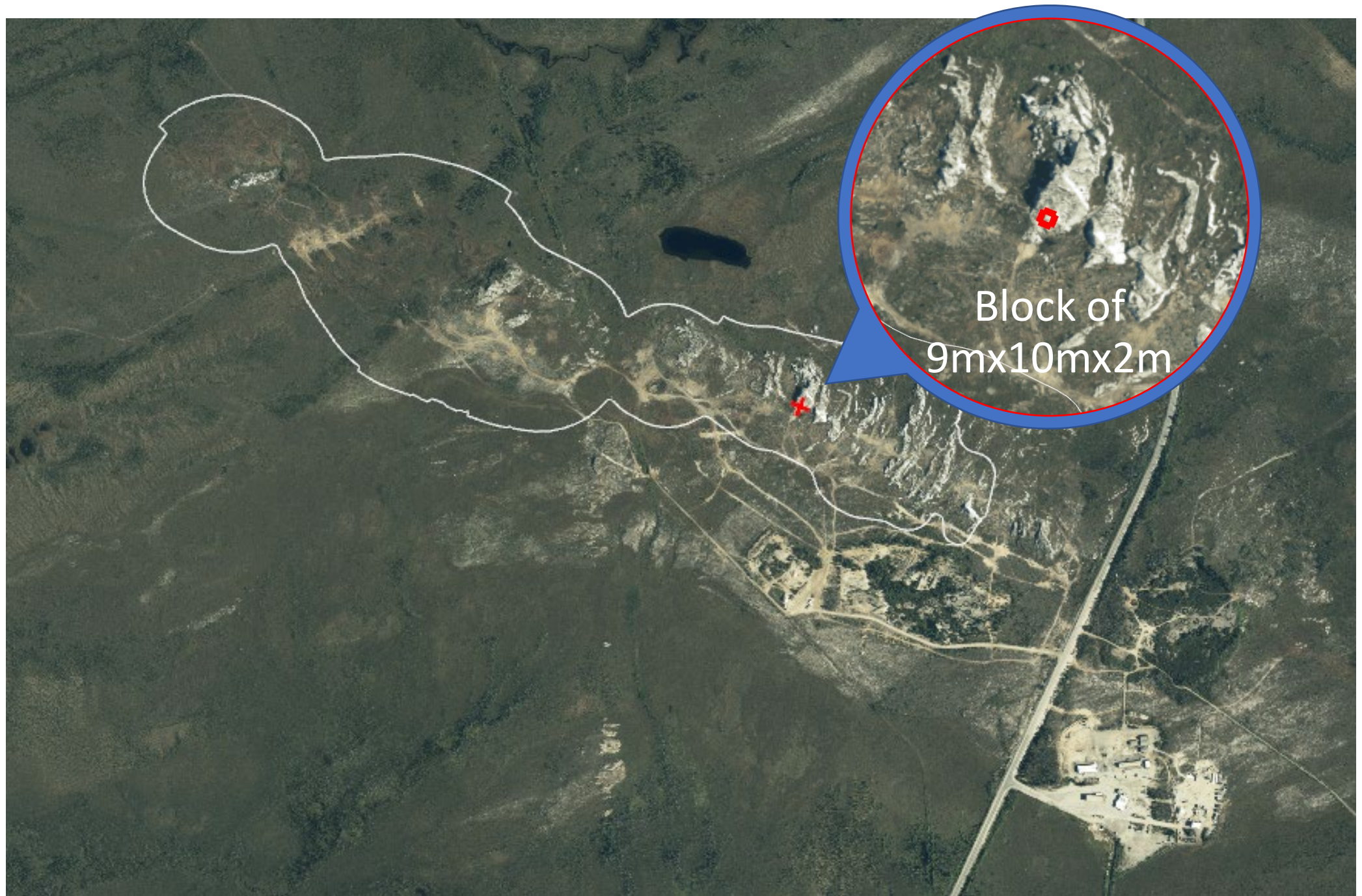
Le projet révisé – moins de 500t déplacé et aucune accumulation - répond maintenant aux critères RAEFIE pour une déclaration de conformité.

Revised project – less than 500t moved and no left material – now meets RAEFIE criteria for a declaration of conformity

QC - 12. Étant donné que le tonnage sera supérieur à 500 tonnes métriques, le dépôt d'un plan de réaménagement et de restauration pour travaux d'exploration est requis en vertu de la Loi sur les mines. Ce document doit répondre aux exigences du *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec*. Ce plan doit être déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour approbation et en copie à l'Administrateur provincial, pour information.

Le projet révisé – moins de 500t déplacé et aucune accumulation – est exempté de la préparation d'un plan de restauration en vertu de la Loi sur les Mines. Cependant, GLCI s'engage à laisser le site dans un état compatible avec son environnement. Nos procédures de gestion internes comprennent des analyses de risques pré-projet lesquelles mènent à l'identification et la mise en œuvre de mesures de contrôle tout au long du projet et jusqu'aux inspections post-projet.

The revised project – less than 500t moved and no accumulation – is exempt from the preparation of a restoration plan under the Mining Act. However, GLCI is committed to leave the site in a state compatible with its environment. Our internal management procedures include pre-project risk analyzes which lead to the identification and implementation of control measures throughout the project and up to post-project inspections.



Block of
9mx10mx2m



Size: 9m x 10m x 2m deep

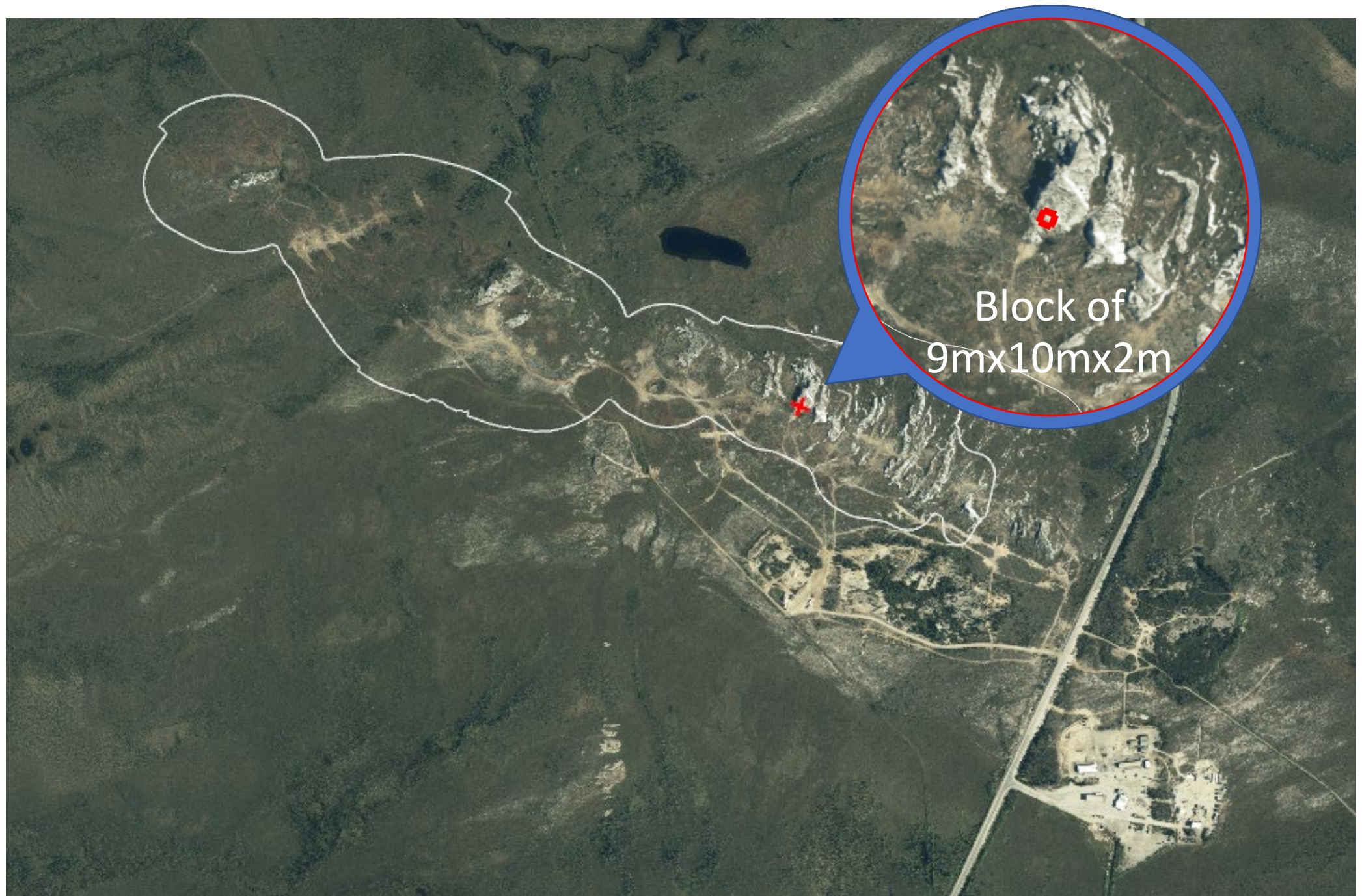
Grade content: 1.5 %Li₂O (density 2,65)

Tonnage: 477T

Center coordinates

X: 358,572

Y: 5,789,340



Block of
9mx10mx2m



Size: 9m x 10m x 2m deep

Grade content: 1.5 %Li₂O (density 2,65)

Tonnage: 477T

Center coordinates

X: 358,572

Y: 5,789,340







Réponses QC-Nov 2021

Final Audit Report

2021-11-05

Created:	2021-11-05
By:	Justin Power (justin.power@gxy.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAw8YnKz3DQpwtrrz_SbVR9k6MNAIvHZpV

"Réponses QC-Nov 2021" History

-  Document created by Justin Power (justin.power@gxy.com)
2021-11-05 - 17:08:45 GMT - IP address: 70.30.156.138
-  Document emailed to Denis Couture (Denis.Couture@gxy.com) for signature
2021-11-05 - 17:10:21 GMT
-  Email viewed by Denis Couture (Denis.Couture@gxy.com)
2021-11-05 - 17:45:36 GMT - IP address: 70.29.140.47
-  Denis Couture (Denis.Couture@gxy.com) verified identity with Adobe Sign authentication
2021-11-05 - 17:46:28 GMT
-  Document e-signed by Denis Couture (Denis.Couture@gxy.com)
Signature Date: 2021-11-05 - 17:46:28 GMT - Time Source: server- IP address: 70.29.140.47
-  Agreement completed.
2021-11-05 - 17:46:28 GMT